

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à la Société Radio-Canada de déposer chacun chez le secrétaire du comité un exposé de leur façon de comprendre les rouages de la Loi sur la radiodiffusion dans la mesure où elle vise leur organisme en particulier ou la radiodiffusion en générale; et, plus particulièrement, en ce qui a trait à la Société Radio-Canada, qu'elle nous donne les grandes lignes de ses réponses, et des raisons qui les ont motivées, en ce qui concerne les recommandations du comité de radiodiffusion de la Chambre, recommandations qui ont été faites en 1959.

M. HALPENNY: Puis-je demander à monsieur Fisher, par l'entremise du président, s'il a l'intention de nous faire étudier toutes ces questions au cours de la présente session ?

M. FISHER: Non; il s'agit tout simplement de recueillir ces exposés de faits et de voir à ce que le secrétaire s'occupe de les distribuer aux membres, à titre officieux, que la Chambre siège ou non, de sorte que nous puissions en avoir une idée lorsque nous commencerons nos délibérations, l'an prochain.

M. HALPENNY: Êtes-vous d'avis que lorsque cela aura été fait nous pourrions cesser nos séances, pour l'année présente, afin d'étudier ces questions d'ici à la prochaine session ?

M. FISHER: Oui.

M. McCLEAVE: Au sujet de la proposition de M. Fisher, je me demande si nous pouvons nous attendre que ces trois organismes déposent les mémoires demandés avant la fin de la présente session: il n'est pas question de temps dans la proposition.

M. FISHER: J'en doute et c'est la raison pour laquelle je l'ai exprimée comme je l'ai fait. Ils peuvent remettre leurs mémoires au secrétaire du Comité, qui peut prendre les dispositions requises dans ce sens-là. Lorsque l'avis est envoyé, c'est un avis officiel, même si notre compétence n'existe plus, et je crois qu'ils vont répondre en déposant leurs mémoires.

M. McCLEAVE: Je suppose, dans ce cas-là, que ces documents-là vont être déposés après notre départ, lorsque le Comité ne tiendra plus de séances; je suppose également qu'on va nous faire la courtoisie de nous en faire parvenir des exemplaires pour que nous les étudions d'ici à la prochaine session.

Le PRÉSIDENT: Naturellement.

M. PICKERSGILL: J'espère que ce sera possible.

M. HALPENNY: M. Fisher devrait-il ajouter à la déclaration la raison pour laquelle nous faisons la présente demande, de façon que nous étudions le tout et que le Comité demande au Parlement d'être reconstitué le plus tôt possible ?

M. PICKERSGILL: Je me demande si cela ne devrait pas faire l'objet d'une deuxième motion.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous occuper de la motion de M. Fisher en premier lieu. Y a-t-il unanimité ?

(Assentiment.)

M. HALPENNY: Je propose, avec l'appui de M. McCleave, que le Comité demande au Parlement de pouvoir se réunir le plus tôt possible après le début de la session de façon que nous puissions étudier les rapports mentionnés dans la résolution de M. Fisher de même que les autres choses qu'il pourrait nous paraître opportun d'étudier.

M. FISHER: Puis-je dire un mot à propos de cette motion ?

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une proposition en bonne et due forme ?

M. HALPENNY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Qui va l'appuyer ?

M. McCLEAVE: J'appuie la motion.

M. FISHER: Où en sommes-nous? J'aimerais savoir la date à laquelle on pourrait reconstituer le comité. Il me semble que nous devrions le mettre en branle le plus tôt possible.